

# MARC BOX H 24 /24

AVENUE GENERAL DE GAULLE

30130 PONT SAINT ESPRIT

## REGLEMENT INTERIEUR

---

1 .le client s'engage à occuper les box conformément a la destination indique dans le contrat.

Maintenir le box ferme à clef et dans un état de propreté irréprochable.

2. Le client est libre d'entreposer tout produit classe, risque courant, au plan des assurances.

Est prohibe l' entreposage de marchandise de nature dangereuse, denrée périssable, tout animal mort ou vivant.

Objet d'art et collection de toute nature, fourrure, bijoux, pierres précieuse, métal précieux ou

Ensemble de meuble constituant un ensemble global supérieur à 10000.00 euro.

D ' une manière générale, le client a obligation de contracter une assurance pour les biens entreposes.

3 il est interdit de recevoir des clients dans son box ou l'enceinte du site. Celui-ci ne pouvant servir de siège social.

Il est interdit d'utiliser des groupes électrogènes.

## Fonctionnement du site

---

1. Uniquement autorise aux personnes munies de passe clefs.

2. Le client s'engage à ne pas laisser de détritrus et autres sur le site.

3. le client garera sont véhicule de façon à ne pas gêner l'entrée à la circulation, et ne laissera pas celui-ci sur le site en cas d'absence.

## HIGIENE ET SECURITE

---

1 . Interdit de fumer dans l'enceinte du site, de même les animaux ne sont pas admis.

2.le client s'engage à respecter les consignes de sécurités et de protection d'incendie et s'engage a les faire respecter aux personnes qui l accompagnes . Le client est responsable des enfants qui l'accompagne et ne doit pas les laisser déambuler seuls.

## IL NE MASQUERA PAS OU NE GENERA PAS L ACCE AUX EXTINCTEURS

3 .Interdit de stocker des produits dangereux, prohibes, inflammable (dont le point éclair et de 55° )

Toxique , contaminant , explosif , ou malodorant .En particulier et sans que cette liste soit exhaustive .Acétone , acide nitrique fumant , acétylène , liquide , alcool nydéhides , allumettes chimiques ,

amonitrates en vrac , dont la teneur azote dépasse 33.6 % , anilide benzine , benzol , butane , carbure de calcium , caoutchouc brut et autres nitrocelluloses brutes ou travaillées , chiffons , chlorates d'ammonium , de potassium , chlorure de méthyle , collodion coprah , Cotton , chanvre , jute , lin et autres fibres végétales .

Sauf vêtement ou produits manufacturés composant ces matières, déchets de laines de coton, eaux de vie de au-dessous de 70 ° et spiritueux, essence de toute nature, fibre de bois fourrage , gazoline ,gaz comprimé ou liquéfié , goudron ( minéral ou végétal ) huiles essentielles ,ou végétales , huiles minérales lourdes a graisser ou dites oléonaphtes ou minérales , colza , nitrate d'ammonium , nitrate d'ammonium , nitrate de potassium , nitrobenzine , paille , vieux papiers ,

4.Sauf archives et documents divers en papier , rognures de papier paraffine , paranitraniline , phosphore , minéraux a l'état solide , résine , sélénium , sulfate de carbone , térébenthine , toluène , vernis et toutes autres marchandises qui leur sont assimilables au point de vue dangers d'incendie , ainsi que les animaux vivants ou morts , denrées périssables , produits toxiques dangereux , produits inflammables , explosifs , volatiles , armes , munitions ,

Essence et d'une façon général tout produit interdit de vente et dont le stockage est réglementé.

5. le client n'installera pas de machine dans son box et n'effectuera aucun travail par point chaud à l'intérieur de l'enceinte du site.

6 . Tout non respect de ces règles de sécurités entraine le résiliation immédiate et sans préavis du contrat.

Lu et approuvé le :